

monsieur le maire. Dès que nous aurons ces renseignements, nous pourrions poursuivre nos démarches.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

GRAINES DE SEMENCE—QUESTION AU SUJET DE LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir du ministre de l'Agriculture s'il peut nous dire quand la Chambre sera probablement saisie de la nouvelle mesure législative sur les graines de semence?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, bien entendu je ne peux dire de façon certaine quand elle sera présentée. C'est bien notre intention de présenter la mesure et nous le ferons dès que ne paraîtront plus au *Feuilleton* certaines autres importantes mesures qui y figurent actuellement.

M. McIlraith: Inscrivez-la au *Feuilleton* afin que nous la voyions!

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

PROTESTATION DE PRINCE-RUPERT CONTRE UNE ÉMISSION DOCUMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): J'ai une question à poser au ministre du Revenu national. J'espère qu'il en a reçu avis à temps. A titre de porte-parole de Radio-Canada au Parlement, le ministre peut-il donner à la Chambre une idée des dispositions que Radio-Canada a prises ou a l'intention de prendre par suite des protestations de la ville de Prince-Rupert contre un programme documentaire que Radio-Canada a mis à l'affiche dernièrement à l'égard de cette ville?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, l'honorable député m'a envoyé ce matin avis de sa question. J'ai donc téléphoné à Radio-Canada pour demander une explication par écrit. Je viens de recevoir cette note. Radio-Canada me dit qu'il y a eu échange de correspondance entre le maire de Prince-Rupert et le président supéant de la Société, de même qu'entre le bureau principal de la Société et son bureau régional de la Colombie-Britannique.

L'émission télévisée en question n'était pas censée être un documentaire complet sur la ville de Prince-Rupert mais plutôt un aperçu d'un incident qui s'est produit dans cette ville, ainsi que des facteurs qui l'ont favorisé. Radio-Canada annonce qu'elle se propose de tourner un autre film plus documenté sur Prince-Rupert, d'ici quelques mois.

[L'hon. M. Hees.]

M. Howard: Le ministre peut-il nous dire si Radio-Canada, dans sa correspondance, a présenté des excuses à la ville, à cause de cette émission?

L'hon. M. Nowlan: Je n'ai pas d'autres renseignements sur cette affaire que ceux que m'a transmis par écrit la Société Radio-Canada.

LE LOGEMENT

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—DÉCLARATION SUR LES PRÉTENDUS AVIS D'EXPULSION AUX EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ POLYMER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je demander au chef de l'opposition... (*Rires*)... Je suis tellement habitué à recevoir de bons conseils du chef de l'opposition que je le confonds, ce matin, avec le leader de la Chambre. Le chef de l'opposition a demandé hier au ministre des Travaux publics si c'est vrai que certains locataires de maisons de la Société centrale d'hypothèques et de logement à Sarnia ont été évincés. Le ministre des Travaux publics a promis de donner une réponse aujourd'hui. Est-il en mesure de répondre?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Oui, je me proposais justement de répondre à cette question. Aucun avis d'expulsion que ce soit n'a été donné à Sarnia. Certains avis d'expiration de bail ont été donnés, mais c'est, bien entendu, une affaire tout à fait différente, comme le sait l'honorable député. La Société centrale d'hypothèques et de logement est disposée à statuer sur les divers cas au fond. Dans l'éventualité d'une difficulté, je crois qu'on peut s'entendre avec le syndicat sur la garantie du loyer. Des négociations ont été entamées et se poursuivent en vue de régler le problème.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Puis-je poser une question complémentaire? Le ministre a-t-il bien dit que la Société centrale d'hypothèques et de logement est disposée à accepter l'engagement du syndicat promettant de garantir le loyer après la grève?

L'hon. M. Green: Dans chaque cas où se posent des problèmes relatifs à l'acquittement du loyer, l'usage a été de conclure des arrangements avec le syndicat. Je crois que cela peut se faire à Sarnia. Je ne parle pas d'une garantie générale, globale, de tous les loyers.

M. Argue: Cet arrangement s'appliquerait-il aussi aux cas de location, je veux dire aux locataires?

L'hon. M. Green: Je ne parle que des logis loués. Il n'y a aucun arrérage de versements hypothécaires.